

Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Courriel: ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :

C.C. TERRES TOULOISES
MAIRIE DE TREMBLECOURT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

C.C. TERRES TOULOISES

Commune de : TREMBLECOURT

Prélèvement et mesures de terrain du **06/10/2021 à 09h42** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : CC2T TREMBLECOURT (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU TREMBLECOURT - Mme Michel, 13 rue de la mairie, robinet
cuisine

Code point de surveillance : 0000001965 Code installation : 001331 Type d'analyse : D1D2

Code Sise analyse : 00150721 Référence laboratoire : LSE2110-34936 Numéro de prélèvement : 05400150731

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400150731 - page : 1)

Nancy, le 8 octobre 2021

Pour la Directrice Générale,
Le Chef du service VSSE



Karine THEAUDIN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Cuivre	<0,010	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1